



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranée**

DÉCISION
FIXANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
au titre de l'année 2025
POUR LE RECRUTEMENT SANS CONCOURS D'AGENT D'EXPLOITATION
DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (C1)
BRANCHE ROUTES-BASES AÉRIENNES
Pour la Direction Interdépartementale des routes Méditerranée

Le Directeur Interdépartemental des routes Méditerranée

Vu l'Arrêté du 06/10/25 autorisant l'ouverture et fixant le nombre de postes pour le recrutement sans concours dans le grade d'agent d'exploitation des T.P.E au ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

DECIDE

Article 1er : la commission de sélection chargée du recrutement sans concours ouvert par l'arrêté visé ci-dessus est composée comme suit :

Sous la présidence de Monsieur Arnold BALLIERE, Secrétaire Général :

- Laurent GALY, chef du District des Alpes du Sud
- Dominique RIVAT, Adjoint au chef du District des Alpes du Sud
- Philippe GARCIA, professeur de travaux publics au lycée des métiers Beau de Rochas
- Pauline SEIMANDI, Adjointe à la responsable de l'unité Gestion des emplois et des compétences
- Benoit ARISTON, responsable d'équipe au CEI Embrun Chorges / District des Alpes du Sud
- Fabien ROUX, responsable (p.i) du CEI Embrun Chorges / District des Alpes du Sud

Article 2 : l'organisation des travaux de la commission est assurée par Mme Jacqueline CILPA

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée

Le Directeur Interdépartemental
des Routes Méditerranée

Denis Borde

Le 17/10/25